

SERVICES ET DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUES

En considérant le web comme un **média primordial de communication à la population**, tant au niveau de la **réactivité du contenu** que de la **visibilité** et de la **facilité d'accès** du web, il est capital d'utiliser ce canal pour diffuser une information exhaustive à une audience large. L'intérêt pour le public est d'obtenir l'information la plus pertinente et en adéquation avec ses attentes. L'intérêt pour les acteurs locaux (publics ou associatifs) est de bénéficier d'outils efficaces et simples d'utilisation qui permettent une **diffusion large de leurs informations**.

Suivant ce constat, le Syndicat du Pays de Maurienne a mis en place en 2004 le portail Internet : **maurienne.fr** à destination de la population. Ce site regroupe une présentation des différentes missions du Syndicat du Pays de Maurienne (présentation, documentations...), les appels à projets, consultations et avis d'attribution mais également des informations dynamiques telles que les actualités de la vallée, annuaires des associations et services, agenda, travaux...

Le Syndicat du Pays de Maurienne **actualise et anime** quotidiennement les informations diffusées, **alimente** les rubriques thématiques (rédaction d'articles, reportages photos, vidéos), **rédige** les lettres d'informations électroniques à destination des élus et partenaires institutionnels, assure le suivi du **référencement** et des **statistiques**, **fait évoluer** techniquement, ergonomiquement et graphiquement le site.

Cette année le Syndicat du Pays de Maurienne est également maître d'ouvrage du nouveau **Fichier Interactif Logement (FIL)**, dont le Pact Savoie assurera l'animation et la promotion.

Autre projet en perspective : l'**expérimentation de la visioconférence comme soutien à la démocratie et aux instances locales de décisions et d'information**, ceci afin de réduire des déplacements fastidieux et permettre le suivi à des personnes éloignées.

Vice-président Industrie, Artisanat, Commerce, TIC :
M^r Pierre-Marie CHARVOZ
Votre contact technique : France BARBÉ - web@maurienne.fr



Suite aux dernières élections municipales et plus particulièrement à destination des nouveaux élus, j'ai le plaisir de vous adresser cette « fiche d'identité » du Syndicat du Pays de Maurienne afin de vous familiariser avec les opérations qu'il conduit.
Bonne lecture.

Christian ROCHETTE,
Maire / Conseiller régional
Président du Syndicat du Pays de Maurienne

FICHE D'IDENTITÉ



CRÉATION : 4 décembre 2000 en substitution de l'Association des Maires de Maurienne

COMPOSITION

- **20 communes + 4 communautés de communes** (CC Porte de Maurienne, CC Canton de La Chambre, CC de l'Arvan, CC Cœur de Maurienne soit 42 communes)
- 1 bureau composé de **1 Président, 8 Vice-présidents** :
 - industrie, artisanat, commerce, TIC
 - rivières, environnement
 - agriculture et forêt (dont l'abattoir)
 - procédures contractuelles, tourisme et patrimoine
 - transport et transport scolaire
 - culture, communication, grands événements
 - personnel et finances
 - Schéma de Cohérence Territoriale - SCoT (modification statutaire en cours)
- 1 Comité Syndical constitué de **73 délégués titulaires** (+ 73 délégués suppléants)

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Le Syndicat du Pays de Maurienne est un **syndicat de projets**. Il a la charge :

- des études, de la programmation, de l'animation, de la gestion, de l'évaluation, de la **coordination des politiques contractuelles**.
- du **portage** et de l'**animation**, à l'échelle Maurienne, des **appels à projets** lancés par l'Europe, l'Etat, la Région Rhône-Alpes ou le Département de la Savoie
- de l'élaboration, l'approbation, le suivi et l'évaluation du **Schéma de Cohérence Territoriale** (en cours)
- du **développement économique** via la **SEM Maurienne Expansion**
- du **développement** et de la **promotion** des **filières agricoles**
- de la **promotion** et de la **communication touristique** Maurienne à l'échelle de la vallée via l'association **Maurienne Tourisme**
- du **cadre de vie** et de l'**environnement** : **gestion des politiques environnementales** à l'échelle de la vallée, pilotage du **Programme d'Actions de Prévention des Inondations** (PAPI)
- du **financement** et de l'**hébergement** de la **Mission Locale Jeunes Maurienne**

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- organisation et gestion des **Transports Scolaires**
- construction et entretien de l'**Abattoir de Maurienne** situé à Saint-Etienne-de-Cuines

BUDGET 2014

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 4 879 265 €, celles d'investissement à 282 720 €.

DÉSIGNATIONS

Le Syndicat du Pays de Maurienne désigne

- ses représentants à la Mission Locale Jeunes Maurienne (2 par canton dont 1 au moins délégué du SPM)
- son administrateur à Maurienne Expansion
- ses représentants à Maurienne Tourisme (8)
- ses représentants dans les diverses commissions ou structures de niveau départemental

CONSEIL LOCAL DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil Local de Développement, animé par le Syndicat du Pays de Maurienne, est une **instance représentant les "forces vives" du territoire**. Lieu d'échanges et de débats, il peut se saisir de toute **question relative au développement et à l'aménagement de la Maurienne**. Le CLD apporte un éclairage aux élus sous forme d'avis et de propositions, suit l'exécution des contrats de développement, prendra part à la préparation du SCoT.

Présidé par Pierre-Louis REMY depuis le 14 décembre 2007, il est composé de **bénévoles** (élus, acteurs sociaux économiques, de la vie associative, habitants) répartis dans **3 commissions thématiques** : Agriculture/Tourisme/Environnement, Vivre ensemble, Industrie/Artisanat/Commerce. Chaque commission est animée par un binôme de référents.

L'ÉQUIPE



De gauche à droite :
2^{ème} rang : Fabien BONNAFFOUS (SCoT), Frédéric MARTINELY (Risques), Adrien DUPART (Rivières), Ludivine MOULARD (Culture), Christine FACIN (Secrétariat), Christel ROMERO (Economie de Proximité), Raphaëlle LONGHI-DÉTIENNE (Coopération transfrontalière), Audrey CODA-ZABETTA (Commerce et Artisanat), Benoît DINNAT (Circuits courts alimentaires)
1^{er} rang : Julie RAUX (CDPRA/CTS - CLD), Laurence DUVERNEY-PRÉT (Transport scolaire), France BARBÉ (Webmaster), Myriam NGUYEN (Patrimoine), Béatrice DARVES (Directrice du SPM - CLD) - Marjorie SOLER (Gestion Intégrée des Risques Naturels) absente sur la photo.



LES PROGRAMMES

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

Institué par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification et d'urbanisme. Il définit les grandes orientations d'aménagement et de développement d'un territoire à moyen terme (réflexion à 20 ans).

« **Cohérence** » à l'échelle du bassin de vie. Les élus qui votent le SCoT fixent un cadre de référence pour différentes politiques territoriales, notamment l'habitat, le développement industriel et commercial, les déplacements, le tourisme, l'agriculture, la protection de l'environnement... Le SCoT traduit une vision stratégique de développement du territoire à travers un projet équilibré entre les options d'aménagement et les choix de protection. Il sera élaboré à l'échelle des 62 communes du Pays de Maurienne.

Le SCoT est un document juridique et opposable composé de :

- **Rapport de Présentation** : photographie à un instant T qui identifie forces et faiblesses du territoire. Justifie les choix retenus pour établir le PADD, le DOO et évalue leurs impacts sur l'environnement (évaluation environnementale).
- **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** expose le projet politique porté par les élus et fixe les grands objectifs que devront poursuivre les politiques locales.
- **Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)** constitue le « règlement » et la boîte à outils du SCoT. Les documents et projets locaux d'urbanisme (Plans Locaux d'Urbanisme, PLH, PDU, UTN, autorisations commerciales...) doivent être compatibles avec ses orientations dans un délai de 1 an par modification ou 3 ans par révision du PLU après l'approbation du SCoT.

Voté pour 10 ans, mais évolutif. Les SCoT deviennent **obligatoires à partir du 1^{er} janvier 2017**. En absence de SCoT, les communes seront sous le régime de la constructibilité limitée et ne pourront plus ouvrir de zones d'urbanisation future. Ce schéma sera approuvé pour 10 ans, mais pourra être modifié ou révisé dans son ensemble si nécessaire.

Le SCoT constitue un **chantier long et primordial pour le Pays de Maurienne** : en terme de prospective sur chaque composante du territoire d'une part et en terme de collaboration intercommunale d'autre part. L'élaboration d'un projet de SCoT prend en moyenne 3 à 4 ans et nécessite une grande implication des élus locaux.

Elu référent : M^r Jean-Claude RAFFIN
Votre contact technique : Fabien BONNAFFOUS - scot@maurienne.fr



PLAN PASTORAL TERRITORIAL (PPT)

Validé en décembre 2009 pour une durée de cinq ans, le PPT vise le soutien aux pratiques pastorales extensives et le maintien des espaces pastoraux qui représentent 30% de la surface du territoire de la Maurienne. L'animation de ce programme a été confiée à la Société d'Economie Alpestre de Savoie.

Depuis quatre ans (2010-2013) **559 223 € de financements régionaux ont été distribués** pour 54 projets représentant une somme de 1 930 000 € de travaux éligibles, sur une enveloppe initiale de 700 000 € (soit 80%). Ces financements ont permis d'offrir un véritable effet levier aux porteurs de projets pour déclencher **plus de 100 000 € d'aides du Conseil général de la Savoie et plus de 600 000 € de crédits européens (Feader)**. La mesure la plus dotée financièrement et la plus utilisée sur le volet investissement porte sur l'amélioration des conditions de vie à l'alpage (logement des hommes, alimentation en eau des logements, accès principaux). L'année 2014 sera mise à profit pour préparer un nouveau PPT 2015-2020, initier de nouveaux projets sur la base des résultats acquis.

Vice-président à l'Agriculture et à la Forêt : M^r Jean-Michel GALLIOZ
Votre contact technique : Béatrice DARVES - spm@maurienne.fr



COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Le Syndicat du Pays de Maurienne est engagé depuis 2007 dans la Coopération Transfrontalière des Hautes Vallées.

Territoire franco-italien situé au cœur des Alpes, les Hautes Vallées rassemblent les vallées de Suse, Sangone, du Pinerolese (Val Pellice, Val Chisone) en Italie, du Briançonnais, Guillestrois, Queyras, des Ecrins et de la Maurienne en France.

Ces territoires, qui partagent les mêmes caractéristiques culturelles, environnementales et sociologiques de vie en montagne, se sont regroupés au sein de la Conférence des Hautes Vallées, pour la réalisation d'actions conjointes en utilisant les programmes de l'Union Européenne (Interreg, Alcotra).

Les missions du Syndicat du Pays de Maurienne sont de **coordonner** et **accompagner** les projets de coopération :

- **Animation territoriale et transfrontalière** en lien avec la Conférence des Hautes Vallées.
- **Relais d'information** sur les programmations européennes et l'évolution des contextes institutionnels des territoires voisins.
- **Elaboration et coordination de projets.** Le Plan Intégré Transfrontalier « Les Hautes Vallées : la montagne en réseau » (2010-2013) a permis de mobiliser 866 000 € de fonds FEDER sur le territoire.
- **Appui technique** au montage et gestion de projets transfrontaliers auprès des maîtres d'ouvrage maurienais.

Les modalités de la programmation européenne 2014-2020 seront connues fin 2014, avec un pilotage par la Région Rhône Alpes qui devient Autorité de gestion du programme Alcotra. Le Syndicat du Pays de Maurienne **s'informe et prépare les orientations des futurs fonds européens** dans le but de poursuivre et renforcer :

- **la plus value de la coopération transfrontalière** en concrétisant des actions communes.
- **l'ouverture vers les territoires voisins.**
- **le développement des partenariats locaux et transfrontaliers.**

L'avenir de la coopération transfrontalière des Hautes Vallées **reste à consolider en fonction de l'évolution du contexte italien et des partenariats possibles, du contenu de la programmation européenne et des priorités du territoire et des acteurs de Maurienne.**

Vice-président Procédures contractuelles, Tourisme et Patrimoine :

M^r Jean-Pierre JORCIN

Votre contact technique : Raphaëlle LONGHI-DÉTIENNE - cooperation@maurienne.fr



LES SERVICES

TRANSPORT SCOLAIRE

Le Syndicat du Pays de Maurienne est **Autorité Organisatrice de second rang (AO2)** pour le compte du Département. Il **organise** et **gère** les transports scolaires sur le Pays de Maurienne excepté sur le secteur de la Communauté de Communes Porte de Maurienne.

Environ **2 250 élèves sont transportés quotidiennement de la maternelle au lycée**, répartis sur **76 circuits** (année scolaire 2013-2014).

La charte des transports scolaires du Département de la Savoie qui définit les règles fondamentales du service a été modifiée et sera applicable pour la rentrée de septembre 2014.

- Les missions principales du service transports scolaires du Syndicat du Pays de Maurienne sont de :
- **relayer les informations** entre le Département, les communes (ou communautés de communes), les transporteurs et certaines familles.
 - **inscrire les élèves sur les circuits** (déterminer le service utilisé, l'arrêt le plus proche du domicile, calculer la distance kilométrique domicile – établissement scolaire) et **faire appliquer le règlement** lorsque des infractions sont relevées.
 - **régler les factures** mensuellement aux transporteurs (6 transporteurs).
 - **répartir les coûts des transports scolaires** entre les communes (ou communautés de communes) et le Département en fonction des règles de subvention.
 - **revoir le fonctionnement des circuits** au moment des appels d'offre ainsi qu'en cas de modifications liées à la sécurité, aux arrêts.

Le coût des frais de transports s'élevait pour l'année scolaire 2012-2013 à 2 378 559 €, pris en charge par les communes et le Conseil général (81.81 % pour ce dernier).

Vice-président Transport et Transport scolaire : M^r Hervé GENON
Votre contact technique : Laurence DUVERNEY-PRÊT - transport@maurienne.fr



COMMERCE ET ARTISANAT

Le Syndicat du Pays de Maurienne porte depuis mai 2010 une **Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCM)**, en partenariat avec les collectivités locales, les unions commerciales et artisanales de la vallée ainsi que les consulaires. Cette opération a pour objectif de **favoriser la création, le maintien, la modernisation, l'adaptation et la transmission des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services** via la mise en œuvre d'**actions collectives** et d'**aides directes à l'investissement**.

L'Etat, la Région Rhône-Alpes et le Conseil général, ainsi que l'ensemble des partenaires de l'opération, participent au financement des actions mises en œuvre.

La première tranche de cette opération prendra fin le 2 mai 2014. 95% des 222 162 € de fonctionnement accordés par l'Etat au titre du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) ont été consommés, ainsi que l'intégralité des 230 000 € d'investissement (Etat et Département).



La seconde tranche, validée par l'Etat en décembre 2013, devrait quant à elle démarrer dans le courant du deuxième trimestre 2014. Le territoire dispose de 237 000 € du FISAC (dont 138 000 € d'investissement), auxquels pourront s'ajouter des financements de la Région et du Département, pour mettre en œuvre cette nouvelle phase opérationnelle, dont les grandes lignes sont les suivantes :

- **Structuration et accompagnement** des associations de professionnels partenaires.
- **Amélioration des performances** des petites entreprises du commerce et de l'artisanat, y compris en termes d'accessibilité.
- **Promotion** de l'offre locale (animations et communication).
- Mise en place d'un **observatoire du commerce et de l'artisanat** de la vallée.

Vice-président Industrie, Artisanat, Commerce, TIC : M^r Pierre-Marie CHARVOZ

Vos contacts techniques :
Audrey CODA-ZABETTA - gestion.ocm@maurienne.fr
Christel ROMERO AVILA - artisanat.commerce@maurienne.fr

ECONOMIE DE PROXIMITE

La Région Rhône-Alpes a retenu le Pays de Maurienne parmi les cinq territoires sélectionnés pour participer à une **formation-action visant à Agir en faveur de son économie de proximité**.

Cette démarche originale est pilotée par l'Association Rhône-Alpes des Professionnels du Développement Economique Local (ARADEL), et cofinancée par la Région Rhône-Alpes et le SPM. Elle prendra fin en septembre 2014.

Monsieur Jean-Luc REFFET (Vice-président SPM 2008/2014) dirige une équipe projet restreinte composée de Karine ROUSSEAU (Le Vieux Four), Martin SCHOCH (Conseiller Chambre d'Agriculture pour la Maurienne), Frédéric BORDAS (La Boutique du Cordonnier) et David PATTON (Coopérative Haute-Maurienne Vanoise). Les travaux sont menés avec l'appui d'une équipe élargie composée d'acteurs économiques locaux issus de tous les secteurs économiques (industrie, agriculture, tourisme...)

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- **Préciser** les limites de l'économie de proximité en Maurienne.
- **Identifier** les leviers de l'économie de proximité.
- **Faire émerger** des projets clé pour développer l'économie de proximité.

Vice-président Personnel et Finances : M^r Jean-Luc REFFET

Votre contact technique : Christel ROMERO AVILA - artisanat.commerce@maurienne.fr



CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES

L'enjeu est de **relocaliser les pratiques alimentaires** afin de profiter des ressources et des productions de la vallée de la Maurienne pour une partie de nos consommations alimentaires. La notion de « circuits courts alimentaires » combine deux critères : le nombre d'intermédiaires et le nombre de kilomètres parcourus, induisant le principe d'une distance limitée entre lieu de production et lieu de consommation.

Ainsi, dans le cadre des financements PSADER (volet agricole des contrats territoriaux), le Syndicat du Pays de Maurienne travaille conjointement avec la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc pour la **valorisation économique et culturelle des produits alimentaires de Maurienne**, en vue de :



- **Renforcer et développer le réseau des professionnels des métiers de bouche** en Maurienne (producteurs fermiers, coopératives laitières et SICA, établissements de restauration, bouchers, lycée hôtelier...). Concrètement pour atteindre ces objectifs le Syndicat du Pays de Maurienne **anime l'association « La Maurienne dans l'Assiette »** et propose des actions de **sensibilisation** pour les professionnels, et des actions de **communication** pour le grand public. La **mise en réseau des adhérents** permet également de **dynamiser les échanges économiques entre restaurateurs et producteurs**.

- **Structurer une filière viande bovine de Pays**, en partenariat avec l'abattoir de Maurienne. Le tonnage de l'abattoir de St Etienne de Cuines baisse avec une très forte diminution du tonnage liée à la diminution des gros bovins tués par les bouchers. Afin de renforcer l'image du territoire et la pérennisation des outils locaux de transformation (et des emplois liés), le Syndicat du Pays de Maurienne **relance une dynamique** avec les bouchers, les coopératives laitières, les restaurateurs et **accompagne les éleveurs** dans le changement des pratiques d'élevage pour une diversification des débouchés (communication, réunions, formations engraissement des animaux...)

Vice-président à l'Agriculture et à la Forêt : M^r Jean-Michel GALLIOZ
Votre contact technique : Benoît DINNAT - circuits.courts@maurienne.fr



© Jean-Marc Blache



© Jean-Marc Blache

CONTRATS TERRITORIAUX (CDDRA / CTS)

Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA du Pays de Maurienne) et Contrat Territorial Maurienne (CTS Maurienne).

Le Syndicat du Pays de Maurienne a signé depuis début 2012 son **troisième contrat de Développement avec la Région Rhône-Alpes** et son **second Contrat Territorial avec le Département de la Savoie**. Ces politiques contractuelles permettent de décliner concrètement la stratégie territoriale du territoire.

Sur la base d'un programme d'actions validé par les instances départementales et régionales pour un montant de subventions respectives de 4 860 000€ et 4 185 460€, communes, intercommunalités ou particuliers peuvent **bénéficier de financements dans la réalisation de leurs projets**.

Durant les deux premières années d'exécution des contrats, **31% des crédits ont été consommés** répartis sur **86 dossiers** de demande de subvention. Ont ainsi, entre autres, été soutenu en investissement les aménagements des magasins de producteurs (Saint Sorlin, Modane, Saint Jean, Saint Michel, La Chambre), les pôles enfance de Saint Jean et Lanslebourg et en fonctionnement les projets de diffusion culturelle, plan de communication tourisme...

L'année 2014 sera marquée par la refonte des contrats territoriaux rendue nécessaire pour, d'une part, une mise en conformité avec la réforme des aides du Département et la réalisation d'un bilan intermédiaire appelé clause de revoyure avec la Région d'autre part.

Vice-président Procédures contractuelles, Tourisme et Patrimoine : M^r Jean-Pierre JORCIN

Votre contact technique : Julie RAUX - contrat.pays@maurienne.fr



CULTURE

Le Syndicat du Pays de Maurienne s'engage pour le **développement de la culture** en Pays de Maurienne :

- En finançant, aux côtés de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du CDDRA, et d'EDF – UP Alpes, la **Biennale culturelle en Maurienne**.
- En soutenant, dans le cadre du CDDRA, des **projets de diffusion culturelle** de type festivals, récurrents ou ponctuels, dans le domaine des arts vivants, des arts visuels, du patrimoine, de la lecture ou de la culture scientifique.
- En soutenant, dans le cadre du CDDRA et du CTS, la **création ou la rénovation d'équipements culturels**.

Depuis l'hiver 2012, le Syndicat du Pays de Maurienne **édite** également un **agenda culture et patrimoine numérique** trimestriel, à l'échelle de la Maurienne, diffusé par e-mailings et téléchargeable sur internet.

Le Syndicat du Pays de Maurienne assure également :

- **L'appui technique aux référents animateurs** de la Commission Vivre Ensemble du CLD du Pays de Maurienne (organisation du suivi et de l'évaluation des contrats CDDRA et CTS en matière culturelle, apport de données, recueil de réflexions sur la politique culturelle du territoire...)

- **L'animation d'un Groupe Opérateurs Culturels Maurienne**, réunissant l'ensemble des professionnels œuvrant dans le secteur culturel en Maurienne : directeurs des établissements d'enseignement artistique, programmeurs des salles de spectacles, directeurs des bibliothèques, conseillers pédagogiques Arts et culture de l'Education Nationale, directeurs des Centres socio-culturels ou Associations Cantonales d'Animation, Coordonnateurs Jeunesse... Ce groupe est un lieu d'échange et de rencontre ainsi qu'une plateforme de montage de projets culturels collaboratifs et transversaux, notamment dans le cadre des PACTES Scolaires.

- **L'accompagnement « au fil de l'eau » des porteurs de projets culturels** de la vallée le souhaitant (montage de projets, recherche de partenaires, aigillage financier, outils budgétaires...), et notamment une démarche de mutualisation d'emploi pour les établissements d'enseignement artistique, en lien avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

- **Le relais avec les opérateurs culturels** départementaux (DIAPASON, Savoie Biblio...)

- **La veille**, par l'activation d'initiatives diverses, d'un certain **équilibre territorial** dans la vallée en matière de **développement et d'irrigation culturelle**.



© Pierre Dompnier

Vice-président à la Culture, Communication et grands événements : M^r Roger ARNOUX
Votre contact technique : Ludvine MOULARD - culture.patrimoine@maurienne.fr

PATRIMOINE / Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Vallées de Savoie



Quatre vallées, une **action culturelle commune** qui s'appuie sur deux dispositifs.

En 2006, quatre collectivités (le Syndicat du Pays de Maurienne, l'Assemblée de Pays de Tarentaise-Vanoise, Confluences/communauté de communes du Val d'Arly) ont signé une nouvelle convention PAH avec le ministère de la culture et la Fondation Facim (Fondation pour l'Action Culturelle Internationale en Montagne).

La mise en œuvre de ce **label national** a été confiée à la **Fondation Facim**, qui, avec le soutien des collectivités et du Département, propose un **programme d'actions annuel** qui s'appuie sur des itinéraires thématiques et un **Dispositif d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (DIAP)** : études scientifiques, formation des guides-conférenciers, des opérations ponctuelles à destination des habitants (Saveurs d'automne®, journées européennes du patrimoine), une programmation culturelle en saisons touristiques, une offre pour le jeune public, l'accueil des groupes toute l'année, l'édification d'outils de médiation et de communication.

Les itinéraires sont une mise en réseau de 180 sites thématiques : les Chemins du baroque®, Pierres fortes de Savoie®, Terres des Alpes®, Archipels d'altitude® et les Voyages autour de la table®.

Les Chemins de l'hydroélectricité® constituent le dernier itinéraire en cours de construction. Dans le cadre du DIAP, un programme d'actions spécifiques sera mis en place d'ici 2016 en complément des visites guidées exceptionnelles de centrales hydroélectriques. La thématique de l'industrie et du tourisme industriel sera développée à horizon 2016-2019.

Le Syndicat du Pays de Maurienne porte le **poste de référent PAH**, cofinancé par la Fondation Facim. Il permet la mise en place et le suivi des activités de découvertes tout au long de l'année en lien avec les guides conférenciers du territoire, la Fondation Facim et les acteurs locaux (169 activités en 2013)

® : marque déposée



© P.Y. Cadin - Fondation Facim

Vice-président Procédures contractuelles, Tourisme et Patrimoine : M^r Jean-Pierre JORCIN
Votre contact technique : Myriam NGuyen - referent.pah@maurienne.fr

GESTION DE L'ARC ET DE SES AFFLUENTS

Le Syndicat du Pays de Maurienne a développé une **compétence gestion des rivières**.

Un premier contrat de rivière (1996-2002 prolongé jusqu'en 2005) a porté principalement sur l'**assainissement**, la **mise en valeur des cours d'eau**, la **gestion de l'Arc** et la **sensibilisation du public**. Depuis 2005, deux programmes d'**actions et de prévention des inondations (PAPI)** ont été lancés, un premier programme sur la période 2005-2010 et un deuxième pour la période 2011-2015. Financé par l'Etat, le conseil général, le Syndicat du Pays de Maurienne et les communes, il traite des questions d'inondations via la réalisation de différentes études : réduction de l'aléa (agir sur la dynamique de crue), réduction de la vulnérabilité (agir sur la sensibilité de la société aux inondations), protection d'enjeux menacés (secteur du bochet).

Les différents programmes ont aussi permis de **développer l'organisation de la gestion de crise** via la **mise en place des plans communaux de sauvegarde (PCS)** et l'**information à la population** avec l'**édition des documents d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)**. 43 communes ont été accompagnées depuis 2009 dans l'élaboration de leur PCS.

Parallèlement, un **Observatoire du lit de l'Arc** a été mis en place avec un suivi régulier de la **topographie du lit** et la **pose d'échelles de crues**.

Enfin, des collaborations diverses permettent de suivre et participer aux actions menées sur la vallée : EDF, IRSTEA, Fédération de pêche, Agence de l'eau et Lyon Turin ferroviaire.

Vice-président Rivières et Environnement : M^r Yves DURBET

Vos contacts techniques :
Adrien DUPART - riviere@maurienne.fr
Frédéric MARTINELLY - risques@maurienne.fr



LA GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES NATURELS (GIRN)

La Maurienne site pilote de la Gestion Intégrée des Risques Naturels

- Le programme GIRN vise à mettre en place une **nouvelle approche intégrée de la gestion des risques naturels**, dans toutes ses phases (retour d'expérience - prévention, planification - prévision, crise - alerte) sur des sites pilotes et plus spécifiquement dans des sites tests.
- L'objectif de ce programme est, dans un premier temps, d'**impulser une réflexion interservices voire intercommunale**, afin d'**identifier les besoins émanant du territoire en termes de gestion des risques naturels**. Par la suite, des solutions adaptées seront élaborées et appliquées par et pour les acteurs du territoire. La démarche nécessite donc d'être fortement portée par les acteurs locaux, notamment les élus.
- A l'échelon site pilote de la vallée de la Maurienne s'additionnent les sites tests de la commune de Valloire et de la Haute-Maurienne, deux territoires de montagne fréquemment et fortement impactés par des phénomènes naturels majeurs.
- Une première programmation, jusqu'au 31 décembre 2013, a vu une importante phase d'analyse et de concertation, qui a eu pour résultat la **construction d'un plan d'actions pour chaque territoire**, ainsi que les premières pierres de la construction collective de nouvelles stratégies locales de gestion intégrée des risques :

Dans le site test de Haute-Maurienne :

- la création d'un système d'échange et de coordination intercommunal et interservices en phase de vigilance et de surveillance.
- le ciblage de l'information préventive sur les risques majeurs, via la réalisation de plusieurs clips vidéos de prévention.

Dans le site test de Valloire

- la mise en place et l'animation du Comité de Gestion et de Suivi des Risques Naturels.
- l'animation d'une démarche de dialogue entre les acteurs locaux de la gestion des risques et la police de l'eau.

Une **nouvelle programmation est prévue à l'échelle du massif alpin pour la période 2014-2020**. Le Syndicat du Pays de Maurienne s'est d'ores et déjà porté candidat : le travail avec les premiers sites tests sera poursuivi, et de nouveaux sites seront recherchés en fonction des volontés des territoires. Cette nouvelle programmation inclura davantage les professionnels de la montagne.

Vice-président Rivières et Environnement : M^r Yves DURBET

Votre contact technique : Marjorie SOLER- girn@maurienne.fr

